

Qu'est-ce que l'Institut Jonathas ?

L'Institut Jonathas fut fondé en mars 2024, après les massacres du 7 octobre, par Joël Kotek, Viviane Teitelbaum, Richard Laub, Doubi Ajami, Marina Blitz et Joël Amar avec pour objectif la pérennité de la vie juive en Belgique.

Le socle politique de l'Institut Jonathas est la lutte contre l'antisémitisme tel que défini par l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA) et la lutte contre tout ce qui favorise l'antisémitisme en Belgique.

L'IHRA est une organisation intergouvernementale dont est membre la Belgique.

Sa définition de l'antisémitisme a été adoptée par les 35 Etats membres le 26 mai 2016, par le Parlement européen le 1er juin 2017, par le Conseil européen le 6 décembre 2018, ainsi que par les institutions de nombreux Etats-membres, dont le Sénat belge (10 décembre 2018).

La définition de l'IHRA est le fondement de la stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive, présentée par la Commission en octobre 2021. A travers onze exemples qui se veulent non exhaustifs, cette définition acte que l'antisémitisme prend différentes formes au gré des lieux, des époques et des crises.

Elle inclut les appels à effacer l'Etat d'Israël, la délégitimation de cet Etat, le refus d'un Etat au peuple juif, ainsi que les distorsions de la Shoah qui aboutissent à la minimiser ou à nazifier les Juifs ou Israël. Elle souligne également que « critiquer Israël comme on critiquerait tout autre État ne peut pas être considéré comme de l'antisémitisme ».

Prendre pour socle politique la définition de l'IHRA est un choix structurant et engageant en Belgique où l'agence fédérale chargée de lutter contre les discriminations, UNIA, n'est pas favorable à cette définition. La France est également membre de l'IHA.

Voir la définition de l'antisémitisme par l'IHRA :

<https://holocaustremembrance.com/resources/definition-operationnelle-de-antisemitisme>